

## DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

La mairie de LES COTEAUX PERIGOURDINS est le guichet unique de dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme et votre interlocuteur privilégié.

Depuis le 1er janvier 2022, les demandes d'autorisations d'urbanisme et notamment :

- les certificats d'urbanisme
- les permis de construire, démolir, d'aménager
- les déclarations préalables de travaux

peuvent faire l'objet d'une saisine par voie électronique (SVE).

Le dépôt des Déclarations d'Intention d'Aliéner peuvent aussi en faire l'objet.

Les pétitionnaires (particuliers, notaires, architectes, ...) peuvent saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme via un guichet unique dématérialisé.

La demande sera instruite de façon dématérialisée par le service instructeur de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir et il sera possible de suivre, à tout moment, l'avancement du dossier.

Il est précisé que vous devez avoir une adresse valide et opérationnelle.

L'adresse de connexion est :

<https://atd24.geosphere.fr/guichet-unique>

Elle est aussi disponible sur le portail citoyen territorial <https://demarches.dordogne.fr/> mis à disposition par le département de la Dordogne.

Pour information, vous pouvez toujours déposer les dossiers en version papier directement au guichet de la mairie.

**Tout dossier reçu directement sur l'adresse mail de la mairie ne sera pas accepté.**

**Pour tout dépôt de dossier d'urbanisme, seules 2 entrées possibles :**

- Dossier déposé sur la plateforme (SVE)
- Dossier déposé au guichet de la mairie